



UES ORPEA : Négociation du Plan d'Épargne Retraite d'Entreprise Collectif « PERCOL »

Les Négociateurs CGT de l'UES ORPÉA vous informent des négociations en cours sur Plan d'Épargne Retraite d'Entreprise Collectif « PERCOL » :

👉 Un PERCOL c'est quoi ?

C'est un dispositif additionnel aux retraites de bases et complémentaires. L'adhésion est facultative. Les intérêts des sommes versées sur le PERCOL sont fonction de la formule choisie par le salarié (plusieurs niveaux de risques).

Le PERCOL est un dispositif qui se conserve de la souscription à la retraite.

Les sommes épargnées sont versées au moment du passage à la retraite sous forme d'un versement unique ou d'une rente mensuelle.

Si un salarié.e souhaite débloquer son capital avant la retraite, certaines conditions doivent être remplies (décès, invalidité, surendettement, acquisition de la résidence principale, catastrophe naturelle, expiration des droits à l'assurance chômage).

Les sommes versées sur le PERCOL au titre de l'intéressement et de la participation sont exonérées de l'impôt sur le revenu. Les versements libres ne donnent pas de droits particuliers.

Le PERCOL est un choix politique de l'entreprise qui favorise la capitalisation des salarié.e.s qui ont des hauts revenus.

Pour rappel, une augmentation salariale permet une disponibilité immédiate et pérenne d'argent ainsi que des droits futurs grâce aux cotisations sociales. A contrario, les bénéfices du PERCOL sont liés aux sommes versées par le salarié.

👉 La délégation CGT a émis les propositions suivantes :

👉 Un abondement de l'employeur croissant et fonction de l'ancienneté :

→ De 0 à 5 ans d'ancienneté : abondement de 200 %

→ À partir de 5 ans d'ancienneté : abondement de 250%

avec un plafonnement de l'abondement conforme à la réglementation.

Exemple (200%) : pour 100 € versés par le salarié, l'employeur versera 200 €.

👉 La possibilité pour le salarié de monétiser ses heures supplémentaires et ses heures de repos supplémentaires (jours fériés travaillés) sur son Perco.

👉 La distribution de plaquettes explicatives à tou.te.s les salarié.e.s du groupe.

